

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

# Affaire Benalla : l'Elysée doit s'expliquer

**C. C.** Alexandre Benalla a-t-il menti devant la commission d'enquête parlementaire du Sénat ? Il avait affirmé lors de son audition en septembre avoir laissé ses passeports diplomatiques dans son bureau de l'Elysée après son licenciement. Et pourtant, d'après Mediapart, il les a utilisés pour se rendre en Afrique. La commission, dont fait partie le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur, demande des explications. Selon le site d'investigation Mediapart, Alexandre Benalla aurait fait usage, au cours des derniers mois, des passeports diplomatiques qui lui avaient été délivrés dans le cadre de ses fonctions à l'Elysée. Mais alors qu'il était auditionné sous serment par la commission d'enquête parlementaire du Sénat en septembre dernier, Alexandre Benalla avait affirmé sur ces fameux passeports : « Ils sont au bureau que j'occupais à l'Elysée. Donc je pense que l'Elysée a dû s'en occuper ».

« Au vu de ces informations, la commission a adressé le vendredi 28 décembre 2018 à M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur,

ainsi qu'à la présidence de la République des demandes d'explications afin de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles M. Alexandre Benalla a pu faire usage de passeports diplomatiques en dépit de la demande de restitution qui lui avait été adressée après son licenciement, au mois de juillet dernier », indique un communiqué, publié le 2 janvier, par Philippe Bas, président de la commission des lois du Sénat, Muriel Jourda et Jean-Pierre Sueur, co-rapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Benalla.

Le président de la République, Emmanuel Macron, et Alexandre Benalla lors du salon de l'agriculture à Paris en février 2018. (PHOTO : AFP)

Par ailleurs, les parlementaires déclarent que « la commission vérifiera que la sanction de licenciement infligée à M. Alexandre Benalla a bien entraîné l'arrêt de toute collaboration entre l'intéressé et la présidence de la République », faisant ainsi allusion aux propos de l'ancien chargé de mission du président. Il a évoqué dans un entretien avec Mediapart

avoir continué à échanger régulièrement avec Emmanuel Macron, via la messagerie Telegram. Des allégations en partie démenties par le président qui a, lui, mentionné deux messages envoyés à Alexandre Benalla.

Enfin, la commission d'enquête a également demandé des éclaircissements « concernant d'éventuelles activités privées, notamment dans le domaine de la sécurité, réalisées par MM. Alexandre Benalla ou Vincent Crase lorsqu'ils étaient en fonction à l'Elysée ».

La justice pourrait être saisie « En fonction des informations qui nous seront transmises, nous apprécierons s'il y a lieu de procéder à de nouvelles auditions voire de saisir la justice », concluent les trois parlementaires. ■